

Comité technique d'administration centrale (28 novembre 2017)

Le comité technique de l'administration centrale (CT-AC) du MAA s'est tenu le 28 novembre 2017. Il était présidé par Philippe Mérillon, secrétaire général adjoint. La CFDT était représentée par Frédéric Nabucet, Agnès Desoindre, Sophie Lardenois, Isabelle Vandermeersch et Pierre Jouvanceau.

Avis sur le projet de décret fixant l'organisation de l'administration centrale

Ce projet de décret (modifiant le [décret n° 2008-636 du 30 juin 2008](#) fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère chargé de l'agriculture, de l'alimentation, de l'agroalimentaire et de la forêt) prend en compte le retour au sein du MAA de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA), jusque-là intégrée au ministère de l'écologie (MTES). Cette direction conserve les missions qu'elle exerçait au MTES. Elle continuera d'être gérée temporairement par le MTES jusqu'à son transfert total de gestion au MAA au 1^{er} janvier 2018.

Le texte du projet précise également les missions de la

direction générale de la performance économique et environnementale (DGPE) en matière de réglementation et de contrôle et ajoute le « Haras national du Pin » à la liste des établissements publics placés sous la tutelle de cette direction.

Point d'information sur les outils informatiques du quotidien

Ces outils informatiques dits « du quotidien » sont ceux qui concernent tous les agents (téléphones, ordinateurs, salles de visioconférence...), hors applications spécifiquement orientées métiers. Le point porte sur les actions d'amélioration menées depuis 2 ans, notamment en termes de sécurisation des infrastructures, et les évolutions envisagées.

– **déplacement des serveurs de l'administration centrale**, quels qu'ils soient (serveurs de fichiers, d'impression ou d'authentification) vers le site de Toulouse. Cette centralisation facilitera la maintenance, la mise à jour et les sauvegardes dans un lieu unique. Incidemment, ce transfert libérera des salles en administration centrale.

La CDFT souhaite connaître le nombre de mètres carrés libérés par ces transformations.

L'administration répond qu'elle disposera ultérieurement de données précises, encore difficiles à évaluer.

– **réalisation d'un nouveau portail [VPN](#)**, permettant, pour les agents en télétravail, l'accès bureautique complet (notamment aux fichiers du réseau), la possibilité de visioconférence et, à terme, l'accès à un bureau virtuel.

La CDFT se réjouit de cette amélioration qui permettra d'étendre la pratique du télétravail à de nombreux agents jusque-là empêchés.

– **renovation des salles de visioconférence** comprenant le changement du matériel, la mise en place d'un pont visio interministériel (travaillé en partenariat avec le ministère de la Justice) ; en 2017, 16 salles de visioconférence (tous sites confondus) ont été rénovées et 3 nouvelles salles ont été créées. Des demandes complémentaires de salles visio pourraient être formulées. La visioconférence fonctionne pour toutes les structures du MAA et les DREAL, mais pas dans les DD(CS)PP qui sont sur un autre réseau.

En complément, le déploiement d'un outil visio poste à poste (via l'application [Jitsi](#)) est en cours ; réservés aux tout petits groupes, il permettra également le partage de documents. (C'est l'équivalent d'une web conférence.)

La CFDT s'interroge sur la possibilité de travail de consolidation d'un document partagé avec d'autres ministères.

L'administration répond que cette option serait possible avec d'autres ministères mais pas avec les établissements qui ne sont pas reliés au réseau informatique de l'État (RIE).

- **déploiement des applications sur les postes de travail en administration centrale.** L'analyse de l'existant montre de fortes disparités dans les mises à jour de logiciels sur les 2500 postes. Depuis l'été dernier, les mises à jour du système d'exploitation se font de façon automatique et transparente pour l'utilisateur ; à terme, il en sera de même pour tous les logiciels (navigateurs internet et de messagerie, suites bureautiques...) par le déploiement d'une solution de télédistribution.
- **amélioration des débits**, avec passage à la fibre optique en 2018 dans les DRAAF et dans tous les sites parisiens, et raccordement de l'enseignement agricole au RIE.
- **mise en place d'un plateau téléphonique d'assistance** début avril 2018 ([sujet déjà évoqué au précédent CT-AC](#)).
- **déploiement de bornes WiFi** dans les salles de réunion et dans les espaces visiteurs.
- **passage à la téléphonie via internet (ToIP).**

La CFDT souhaite que les agents soient informés de ces projets par d'autres moyens de communication que les

courriels habituels qui ne sont pas toujours lus.

Elle propose que soient faites des communications orales régulières (conférences, tutoriels vidéo par exemple).

L'administration reconnaît volontiers la nécessité d'améliorer la communication.

Elle signale des réunions mensuelles menées entre les missions des affaires générales (MAG), la sous-direction de la logistique et du patrimoine (SDLP) du service des affaires financières sociales et logistiques (SAFSL) et la sous-direction des systèmes d'information (SDSI) du service de la modernisation (SM). Elle encourage les MAG à en informer les agents de leur direction.